Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **1 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

30 OCTOBRE 2008 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LV année • N. 18029 **41**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

A propos du rôle du Mouvement

Joseph Rivolin

DEUXIÈME PARTIE

En continuant le raisonnement sur le rôle du Mouvement et la révision (en italien : « ripasso », pour qu'il n'y ait pas d'équivoque) des concepts fondamentaux de la démocratie, j'estime opportun de rappeler que la fonction des forces politiques est clairement décrite par la Constitution italienne, qui récite à l'article 49 : « Tutti i cittadini hanno diritto di associarsi liberamente in partiti per concorrere con metodo democratico a determinare la politica nazionale ». Cette norme nous dit deux choses importantes.
La première, c'est que les forces politiques, pour jouer un rôle légitime, doivent avoir une organisation qui respecte les principes de la démocratie : c'est-à-dire que les décisions doivent y être prises à majorité par des organes représentatifs des adhérents, élus à leur tour suivant des mécanismes démocratiques ; il s'ensuit que ces décisions engagent tous les inscrits, comme les lois votées démocratiquement, à majorité, par les parlements engagent tous les citoyens.
La deuxième, c'est que la raison d'être des partis et mouvements politiques consiste à contribuer à la formation de ce que les philosophes

SUITE PAGE 7

L'école valdôtaine n'est pas en danger

Décret « Gelmini » : institution d'une table ronde avec les syndicats

Afin d'aborder les thèmes «chauds» provenant du monde de l'école qui ont provoqué les manifestations des étudiants et des professeurs durant ces derniers jours, les organisations syndicales, l'Assessorat régional de l'Education et de la Culture et les deux représentants valdôtains au Parlement ont institué, le vendredi 24 octobre dernier, une table ronde permanente. La décision a été prise à la fin d'une rencontre à laquelle ont participé le sénateur Fosson et le député Nicco, l'assesseur régional Laurent Viérin, la surintendante aux Écoles, Patrizia Bongiovanni et les représentants de Snals, Flc- Cisl, Savt, Sinascel et Sim Cisl.
« Cette décision consentira d'entamer un dialogue en tenant compte des exigences de la base et de l'évolution du discours politique au niveau national et régional: nous sommes satisfaits de cette possibilité de partage et de débat », ont déclaré les représentants des syndicats. Lors de la rencontre, a été abordé le décret "Gelmini" qui *« n'attaquera pas notre système* – a garanti Laurent Viérin – *en raison d'une réglementation de sauvegarde qui exclut la Région de l'introduction d'un seul instituteur et qui défend les écoles de montagne, ainsi que le temps plein pour les étudiants ».*

La loi «Brunetta» a également fait partie du débat, *« parce qu'il y a le risque* – a déclaré l'Assesseur – *d'avoir des répercussions négatives sur les contrats des enseignants ».*
Enfin, en ce qui concerne l'université, l'assesseur Vierin a assuré qu'*« il n'y a pas de risques, parce que celle-ci est entièrement financée par la Région et parce que toutes les mutations qui étaient prévues ont déjà été faites ».*
« De plus – ont ajouté les parlementaires à propos de la possibilité de régionaliser le contrat des enseignants – *dans le domaine de la réforme sur le fédéralisme fiscal, à Rome, on est en train d'évaluer la possibilité pour la Région d'acquérir plus de compétences en matière d'école ». « Nous comptons beaucoup* – a conclu le sénateur Fosson – *sur le fédéralisme fiscal afin d'améliorer la qualité de l'école valdôtaine »*, en précisant que les réformes de l'école, même si elles sont nécessaires, *« doivent être approuvées avec un parcours bureaucratique différent de celui des "décrets-lois" ».*

A propos de respect

Claudio Brédy

Je regrette beaucoup d'occuper cet espace du journal pour répondre à un collègue du Mouvement et je m'en excuse, mais la teneur de l'éditorial du Peuple du 23 octobre signé par M. Rivolin, qui n'est qu'un long réquisitoire envers ma personne (même s'il emploie la forme impersonnelle, on sait clairement de qui il parle), m'impose de le faire. Je constate que pour M. Rivolin – d'ailleurs ce n'est pas une nouveauté – quelqu'un qui exprime une pensée différente de la sienne voire de la pensée unique qu'il voudrait que tous les membres du Mouvement suivent fidèlement, devient un *« irresponsable »* avec des positions *« ambiguës »*, quelqu'un dédié à des *« activités secrètes conduites porte-à-porte (?) »* et au *« bla-bla stérile en mauvaise foi »* et, en plus, est quelqu'un qui ne se rend pas compte de son *« incapacité de porter de l'avant avec cohérence un dessein stratégique, voire de le comprendre ».*
Encore, pour M. Rivolin exprimer une opinion différente c'est *« violer les décisions des organes du Mouvement en faisant et disant ce qui lui convient, selon ses intérêts plus ou moins avouables, pour acquérir des mérites aux yeux des adversaires ».*
Enfin, mes considérations ne seraient qu'*« une tentative de justification rétrospective pour certains comportements, etc. »*).
J'avoue que cette longue série d'accusations et d'allusions m'impressionne. Je n'hésiterais pas à me confronter dans le mérite de ce que Rivolin critique de ma pensée, mais je me demande si cela est possible face à une telle virulence et acrimo-

SUITE PAGE 7

NOUVELLES DU SENAT **par Antonio Fosson**

Finalement, en rassemblant les deux Chambres, le nouveau Juge de la Cour Constitutionnelle a été élu : les « chefs » se sont mis d'accord sur le nom de la personne après des mois de discussion et nous, comme de nombreux petits soldats, nous sommes allés voter durant la nuit de mardi, 21 octobre 2008, en indiquant presque à l'unanimité le nom de Frigo.
Certes, l'arrêt de l'activité normale de la Chambre et du Sénat pour trouver un accord, a obligé les « chefs », dont je parlais précédemment, à renoncer à leur point de vue pour trouver une route commune. Cela aussi donnera aux lecteurs du «Peuple» l'idée du rôle que le Parlement joue ces derniers temps !
Nous attendons donc l'accord aussi pour le Président du Comité de surveillance de la Rai avec déjà 27 convocations, de la commission concernée, dont le résultat est nul (sans commission de surveillance, on ne peut pas nommer le CDA Rai).
Puis la discussion sur le décret de loi surnommé « Gelmini » visant l'école (qui n'est pas une réforme mais un décret qui veut changer certains points de fonctionnement de l'école italienne) a commencé.

Il est nécessaire de connaître réellement ce que dit ce décret car autrement il est facile d'instrumentaliser ce passage.
Le débat sera long et se terminera au cours de la semaine prochaine mais je voudrais déjà faire trois remarques.
La première est qu'il faut faire une réforme de l'école au plus tôt car tout le monde l'attend.
La deuxième est qu'aucun changement au sein de l'école ne se déroule sans polémiques, grèves avec occupation des lieux et contestations ; à cause sûrement de l'importance que revêt pour nous tous la dimension éducative mais également parce que ce grand secteur est très idéalisé et facilement manipulable (je me souviens que quand j'étais jeune, je manifestais contre le ministre Sullo et sa réforme en utilisant son nom avec des rimes irrespectueuses) ; la troisième considération est qu'à la base du « décret Gelmini » existe un problème économique du pays qui vit une grave crise.
« *Nous ne pouvons pas nous permettre* – a dit le ministre Tremonti – *trois enseignants à l'école primaire* ».
Cette remarque peut être interprétée de manières différentes et on peut lui donner d'autres justifications, mais elle est, de toute façon, le point de départ.

INDEX

Nouvelles
des Communes
de la Vallée d'Aoste

PAGES 5 et 6

Séance de vendredi 24 octobre 2008

Aperçu des décisions du gouvernement régional

Le Gouvernement a nommé le guide de haute montagne Andrea Luigi Perrod au poste de directeur du Secours alpin valdôtain. Dans le cadre des activités concernant les sapeurs-pompiers, l'Exécutif a défini l'organisation d'un cours de formation sur les actions de secours inhérentes aux accidents de la route. A l'issue du cours, les sapeurs-pompiers volontaires des communes de Valtournenche et de Villeneuve y ayant participé se verront délivrer une habilitation à l'utilisation de l'équipement de l'équipe de désincarcération. Le Corps valdôtain des sapeurs-pompiers possède désormais une grande expérience en matière de techniques à utiliser en cas d'accident de la route, technique qu'il a développée au cours des années à travers la pratique et la formation continue, mais également grâce aux études et à la collaboration – pour ce qui est des techniques et des équipements les plus perfectionnés – avec d'autres équipes de secours qui sont même devenues des partenaires d'études, comme le SDIS 74 (Service Départemental d'Incendies et de Secours de Haute-Savoie) et le Corps national des sapeurs-pompiers. Par ailleurs, l'Exécutif a décidé l'organisation d'une cérémonie avec le personnel du Corps valdôtain des sapeurs-pompiers, le 4 décembre 2008, à l'occasion de la Sainte-Barbe. En outre, le Gouvernement a délibéré de réaliser le projet « Detecting and correcting fraud in Valle d'Aosta and Bulgaria » présenté par la Région dans le cadre du programme communautaire Hercule II, « secteur formation dans le cadre de la lutte contre la fraude », et a engagé la somme de 11.400 euros à cet effet. Il a par ailleurs confié la mise sur pied des parcours de formation « Parcours professionnalisants pour les titulaires d'une maîtrise en Sciences et techniques psychologiques », à valoir sur les fonds du programme opérationnel « Emploi 2007/2013 ». La dépense engagée à ces fins est de 110.341 euros.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES

Le Gouvernement a approuvé les critères d'octroi des aides relatives à l'électrification rurale en faveur des entreprises agricoles. Une enveloppe de 86.390.000 euros a été débloquée au titre de l'organisation de deux éditions du cours dont l'objectif est l'acquisition, de la part des jeunes agriculteurs, des compétences professionnelles visées à la mesure 112 (installation des jeunes agriculteurs) du Programme de développement rural 2007/2013.

ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Une aide de 19.498.000 euros a été octroyée à l'Institut agricole régional en vue de l'organisation de différents cours relatifs à l'apprentissage des techniques de travail artisanales, au titre de l'année scolaire 2008/2009.

L'Exécutif a également décidé de transmettre au Conseil régional une proposition de projet de loi régionale destinée à modifier la L.R. n° 16 du 4 août 2006 portant nouvelles dispositions en matière de répartition, d'attribution et de mise à la consommation des contingents d'alcool, de bière, de sucre et de dérivés de ceux-ci en exemption fiscale au sens de la loi n° 623 du 3 août 1949 (Octroi à la Vallée d'Aoste de l'exemption fiscale pour certains produits et contingents de produits).

BUDGET, FINANCES ET PATRIMOINE

Le Gouvernement a décidé de transmettre au Conseil régional une proposition de projet de loi régionale inhérente à l'abrogation de la L.R. n° 13 du 20 juillet 2004, portant dispositions en matière de planification stratégique dans le cadre de la Région autonome Vallée d'Aoste et modifiant la loi régionale n° 54 du 7 décembre 1998 (Système des autonomies en Vallée d'Aoste), modifiée en dernier ressort par la loi régionale n° 8 du 31 mars 2003. Par ailleurs, il a approuvé la variation du budget prévisionnel 2008 de la Région et celle du budget pluriannuel 2008/2010 ainsi que la modification y afférente du budget de gestion relative à l'application de la loi régionale n° 13 du 18 avril 2008 portant dispositions relatives au démarrage du service hydrique intégré et au financement d'un programme pluriannuel d'actions dans le secteur des services hydriques.

D'autre part, il a fixé les critères et les modalités d'application des actions régionales destinées à apporter des garanties aux inscrits aux fonds de retraite et de pension complémentaire en ce qui concerne le montant accumulé par ces derniers avant leur départ à la retraite et à leur assurer qu'ils se verront octroyer leurs prestations de sécurité sociale. Enfin, l'Exécutif a approuvé la concession à titre gratuit de l'immeuble appartenant à la Région situé à Aoste, au 10, rue Saint-Ours, à l'association culturelle Chœur Saint-Ours et au groupe folklorique Traditions valdôtaines qui y ont établi leurs sièges respectifs.

ÉDUCATION ET CULTURE

L'exposition « Vitalité des matériaux antiques, d'Arnolfo di Cambio à Giambologna, en passant par Botticelli », organisée au Musée Archéologique Régional et au Cryptoportique du forum, a été prolongée jusqu'au 2 novembre 2008.

OUVRAGES PUBLICS, PROTECTION DES SOLS ET LOGEMENT PUBLIC

Le Gouvernement a décidé de soumettre au Conseil régional une proposition de projet de loi régional portant dispositions urgentes pour le financement d'actions régionales en matière de logements sociaux.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES

L'Exécutif a autorisé la commune de Valtournenche à augmenter la capacité – grâce à la création de trois places supplémentaires à la crèche et de trois autres places à la garderie – de la structure socio-éducative située au hameau de Breuil-Cervinia déjà habilitée en tant que crèche à accueillir 15 enfants. La gestion de la pharmacie de la commune d'Arnad, vacante à partir du 1er mars 2009, a été confiée au docteur Pasquale Bramato, conformément au classement établi. Le Gouvernement a décidé de soumettre au Conseil régional la proposition de projet de loi régionale « Modification à la loi régionale n° 10 du 9 avril 2003 portant aides économiques en faveur des personnes atteintes de néphropathies chroniques ou ayant subi une greffe du rein et abrogation des lois régionales n° 70 du 7 décembre 1979 et n° 43 du 15 juillet 1985 ».

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Les zones, où la récolte de fossiles et de minéraux de collection est interdite ont été délimitées et les prescriptions générales pour la recherche et la récolte dans d'autres zones ont été définies. En outre, le Gouvernement a institué le registre régional des chercheurs et des collectionneurs de fossiles et de minéraux de collection et a défini les critères et les modalités de gestion dudit registre.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS

Le Gouvernement a approuvé la convention entre la Région, la commune d'Aoste et la société coopérative Svap en vue de la poursuite de l'expérimentation d'un service de transport public à la demande, nocturne et diurne, sur une période de trois mois ; une somme de 48 985 euros a été engagée à ce titre. L'Exécutif a autorisé Finaosta Spa à accorder des aides en capital d'un montant de 237 600 euros à la commune de Valgrisenche, pour que celle-ci achève la requalification de son domaine skiable.

NOUVELLES EN BREF

NOUVELLES NORMES POUR LES DISTILLERIES

Le Gouvernement a approuvé, le 24 octobre dernier, une réglementation qui sera exécutée avant la fin de l'année et qui prévoit l'exemption fiscale pour la fabrication d'alcool. Le projet de loi a été illustré par le président de la Région, Augusto Rollandin et l'assesseur aux Activités productives, Ennio Pastoret, qui en ont souligné l'importance pendant une période coïncidant avec les vendanges et la vinification.

A toutes les distilleries, qui l'année dernière avaient fait la demande pour la fabrication d'eau-de-vie, la Région enverra une communication concernant la nouvelle réglementation. Pour toutes les personnes intéressées, il est opportun de conserver les marcs de raisin jusqu'à ce que la nouvelle loi régionale entre en vigueur en abrogeant la précédente et en illustrant l'entière matière de répartition, assignation et introduction en consommation des contingents d'alcool, bière, sucre et dérivés en exemption fiscale.

PARKING DE L'HÔPITAL RÉGIONAL

En raison des travaux de manutention extraordinaire, l'étage surélevé du parking de l'Hôpital régional, situé place des Caduti dei Lager Nazisti, sera fermé du 1er au 9 novembre prochain. Les deux étages inférieurs du parking seront, au contraire, régulièrement ouverts au public.

ROUTE DE CHAMPORCHER

L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre les travaux d'aménagement du torrent Ayasse, a été établie l'institution d'un sens unique alterné, réglé par un feu rouge, sur la route régionale n° 2 de Champorcher, au lieu-dit Chef-lieu, dans la commune de Hône.

La limitation à la circulation restera en vigueur jusqu'au vendredi 5 décembre prochain, 24 heures sur 24, fêtes et veilles des jours de fête exclues.

ROUTE DE PERLOZ

L'Assessorat des Ouvrages publics, de la Protection des Sols et du Logement public informe que, pour permettre les travaux de modification de la Route régionale n° 1 de Perloz, a été établie la prorogation d'un sens unique alterné, réglé par un feu rouge, partant de la Place du 1er Mai sur 135 mètres environ, dans la commune de Pont-Saint-Martin.

La limitation à la circulation restera en vigueur jusqu'à vendredi 30 janvier 2009, 24 heures sur 24, fêtes et veilles des jours de fête incluses.

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine.

Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste. Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine - 29, Av. des Maquisards
11100 Aoste.

LA JEUNESSE VALDÔTAINE

organise son Assemblée Générale
le 7 novembre prochain, à 19 heures,
au siège de Place Chanoux et invite
les membres et les sympathisants à y participer.

Suivra un dîner convivial, ouvert à tous,
qui aura lieu à 20h30 au Restaurant Limonet à Pont Suaz.

Pour info et réservation (dernier délai : mardi 4 novembre),
veuillez contacter Rémy Herren au 340-00 24 154
ou Stefano Aggravi au 348-77 54 967.

PARTICIPEZ NOMBREUX !!!

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Joseph RIVOLIN

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

TIPOGRAFIA DUC
16, Grand-Chemin - Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 - Fax 0165.36 0014
CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 2 6,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

Madame Hélène Guillermou

Entretien avec la nouvelle directrice de l'Alliance Française de la VdA

par Esther Salvato

Succédant à M. Adrien Berthier, Mme Hélène Guillermou a depuis deux mois pris les fonctions de directrice de l'Alliance Française d'Aoste.
Les impressions ressenties à son arrivée à l'Alliance et dans la Vallée d'Aoste ont été si fortes qu'elle croyait avoir vécu là depuis toujours. Ce qui n'est pas fortuit, car son père Alain Guillermou, linguiste d'origine bretonne et professeur à la Sorbonne, lui a souvent parlé de notre région et de son multilinguisme, surtout à l'occasion de sa conférence « Qualité de la langue, qualité de la vie » qu'il donna à Aoste en 1981, lors des Biennales de Langue Française créées par lui en 1965.
Mme Hélène Guillermou est née dans une famille nombreuse à Neuilly-sur-Seine, près de Paris. Après son bac, elle obtient un diplôme universitaire de droit (Paris I, ASSAS) puis, en 1977, une maîtrise d'anglais (Paris III Sorbonne).
Son parcours professionnel est jalonné de multiples expériences : d'abord attachée commerciale adjointe à l'Ambassade de France à Katmandou (Népal, 1973), puis conférencière sur l'aménagement du territoire pour le Ministère français du Plan, elle est professeur d'anglais à l'Education Nationale, de 1977 à 1981, et ensuite professeur titulaire de langue et civilisation françaises à l'Alliance Française de Paris, de 1983 à 1997.
Parallèlement, elle assure des cours de formation continue pour hommes d'affaires anglais, américains et mexicains à l'Institut Polyphones Langues et en même temps, elle crée l'agence de voyages réceptive Découverte Voyage, organisant des séjours touristiques à Paris, en France et à l'étranger.
Directrice, dès 1997, du Service des Examens de l'Alliance Française de Paris, Mme Guillermou est, de 2000 à 2008, directrice de l'Alliance Française de Nice, se vouant au développement de l'Ecole en étroit partenariat avec la Fédération des Alliances Françaises d'Italie.
Sa parfaite connaissance de l'enseignement du français langue étrangère s'allie à son savoir-faire dans la gestion administrative et financière et dans les relations publiques. Elle maîtrise l'anglais et parle un peu l'italien et le serbo-croate.
La francophonie, ainsi que la musique et la peinture, constituent ses centres d'intérêt.
Elle est membre de l'association l'Alliance Francophone et du Conseil d'administration des Biennales de Langue Française.
Au cours d'un entretien au siège de l'Alliance Française d'Aoste (19, rue de la Porte Prétorienne), Mme Hélène Guillermou a répondu à nos questions de façon très directe et chaleureuse.

Quelles sont vos premières impressions sur notre région ?
Je suis venue souvent au Val d'Aoste, à Aoste même, mais sans jamais y habiter. J'adore cette région, ses habitants, sa façon de vivre, sa richesse culturelle. Je suis toujours en admiration devant les différentes langues qui coexistent sans se gêner l'une l'autre.
C'est génial que des gens puissent passer d'une langue à l'autre aussi facilement, comme ce fut le cas à l'école « Lucio Duc » d'Arnad, lors de l'ouverture de la nouvelle année scolaire. Car pour nous, Français, c'est vraiment une découverte et c'est pourquoi j'ai l'impression ici de ne pas être à l'étranger.

Quel est à votre avis l'état de santé de cette Alliance Française ?
Je l'ai trouvée en très bon état. Elle est composée d'une équipe de professeurs excellents et motivés et d'une secrétaire compétente et dévouée, et d'un Conseil d'administration très à l'écoute.
Par ailleurs, je mesure la chance exceptionnelle pour cette Alliance d'être soutenue par la Région. Toutes les autorités : le Président Auguste Rollandin, le Président Albert Cerise, l'Assesseur Laurent Viérin et la Surintendante Patrizia Bongiovanni m'ont réservé le meilleur accueil et rappelé le rôle important que joue cette institution dans la Vallée.
Je ressens donc le besoin à la fois de continuer à divulguer la langue, la culture et la civilisation françaises et de faire connaître la Vallée d'Aoste aux étrangers. L'idéal serait que l'Alliance Française devienne un lieu d'accueil et de réciprocité, ouvert à tous ceux qui s'intéressent à la francophonie, mais pour ce faire il nous faudrait des locaux un peu plus grands.

Dans votre double action, pédagogique et culturelle, quels sont vos objectifs et vos projets ?
Au niveau pédagogique, essayer de développer l'offre en la diversifiant de façon spécifique, et de faire aimer le français aux enfants et aux adolescents de façon ludique, en leur expliquant que c'est pour eux une chance de posséder une langue supplémentaire. Les actions de l'Alliance Française pendant la Semaine de la Francophonie 2009 seront essentiellement orientées vers les enfants, à travers un mini-festival de cinéma et de livres pour les tout-petits.
Nos cours de langue s'adressent à différents publics : un cours de formation pour les fonctionnaires de la Région et un autre pour les Conseillers, un cours pour les policiers, des cours collectifs à tous les niveaux du Cadre Européen le soir et des cours de rattrapage scolaire en français pour les jeunes des collèges et des lycées, plus un petit atelier de jeux pour les enfants de 8 à 10 ans.
En outre, nous envisageons de créer des cours sur le cinéma et la gastronomie française et des cours pour des groupes d'étudiants étrangers (russes ou japonais) venant de l'extérieur.
Côté culturel, nous avons plusieurs initiatives en route, toutes sous le signe de la rencontre des cultures : d'abord la soirée Beaujolais, prévue d'ordinaire la troisième semaine de novembre. Les 2 et 3 décembre, dans le cadre de la Saison Culturelle, nous faisons venir de Paris deux acteurs du film « Entre les Murs » pour la projection réservée aux jeunes des collèges et lycées de la Vallée.
Du 7 au 27 mars 2009, à l'Hôtel des Etats, une exposition de photos noir et blanc de Ferrante Ferranti et Luciana Majoni, intitulée « Regards croisés », illustrera le baroque et le néoclassique en France et en Italie.
Ensuite, en avril, nous envisageons une soirée de gala, un dîner-dégustation dans un cadre un peu particulier avec des animations (peut-être un petit orchestre français d'art lyrique). Et en juin, comme de coutume, la fête de la musique marquera le début de l'été.
Par ailleurs, à la demande de la Présidence du Conseil de la Vallée, j'ai organisé une conférence sur la démographie en Europe, qui sera tenue par une chercheuse de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) de Paris et accompagnée de l'exposition sur panneaux « Cartographier le monde contemporain ».
Dans le cadre de la Saison Culturelle francophone, l'Alliance Française a également collaboré avec d'autres partenaires à l'organisation de deux conférences ayant respectivement pour thème : « Les langues régionales en France à l'école et dans la société : du patrimoine à une vraie dynamique » (le 19 mars 2009, à 18h, à la Bibliothèque régionale d'Aoste) et « Les vins des vallées alpines : les cépages savoyards et valdôtains » (le 8 mai 2009, à 18h, au Château d'Aymavilles).

Inauguration de la sculpture « Les pèlerins » de B. Gabrieli

« La sculpture de Bruno Gabrieli représente un signe tangible du passage de Saint Anselme et représente aussi tous les pèlerins qui ont parcouru et qui parcourent la Vallée d'Aoste. C'est un point de repère sur le long parcours de la voie Francigène, dont Saint-Oyen est une étape fondamentale », a commenté l'assesseur régional à la Culture, Laurent Viérin, lors de l'inauguration de la statue «Les pèlerins» de l'artiste valdôtain. Cet événement, programmé le samedi 25 octobre dernier, à Saint-Oyen, était organisé dans le cadre des célébrations consacrées à Saint Anselme, lors duquel étaient également présents le président de la Région, Auguste Rollandin, le président du Conseil de la Vallée, Albert Cerise et l'assesseur régional au Tourisme, Aurelio Marguerettaz.
« La statue est un hommage aux centaines de pèlerins dont mes grands-parents me parlaient lors de mes vacances d'enfance à Saint-Oyen », a expliqué le sculpteur Bruno Gabrieli.

Mardi 4 novembre 2008

« Ça va nettement mieux !!! »

Une pièce théâtrale de et avec Charlotte de Turckheim, avec la mise en scène de Catherine Hosmalin et la régie générale d'Isabelle Struk, ouvre la saison culturelle francophone 2008-2009.
Il s'agit de «Ça va nettement mieux»: elle a la quarantaine, tout va bien dans sa vie et pourtant, rien ne va! Tout l'énerve…et tout le monde. A commencer par ses deux ados: Joséphine et Pierre qui sont «à la gentillesse ce que la scie à métaux est à l'harmonie».
En passant par son trio de copines où Clarisse, la gaucho de luxe, lui donne des leçons de politique afghane, où Babette, dont la mémoire est un peu défaillante, est la reine du bonheur tranquille et où Annabelle, l'imbécile heureuse, lui fait douter de sa vie et de ses choix. Sans oublier Zoran, son prof de gym des Balkans, un tortionnaire qui combat la cellulite comme s'il appartenait à une unité spéciale de combat. Heureusement que pour supporter tout cela elle a ses séances de psychothérapie de groupe avec le public chez son psy autiste.
Avec Charlotte de Turckheim, on est aux antipodes du rire gras, du rire facile et du jeu de mots lourdingue. D'autant qu'elle nous présente son entourage qui ressemble au nôtre comme deux gouttes d'eau. Rire de la vie, de ce qui fait pleurer, des diktats de la mode et du reste, c'est ce que nous propose la célèbre humoriste française dans ce spectacle euphorique où elle décline tout son talent.
Billet normal euro12,00
Réduit euro 8,50.
En vente depuis le 20 octobre 2008.

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Le Conseiller Caveri au 24ème Congrès international de l'Association Nationale Elus de la Montagne

Le Conseiller Luciano Caveri et le Secrétaire général de l'Association Européenne Elus de la Montagne, Nicolas Evrard

Le Conseiller régional Luciano Caveri a participé, le vendredi 24 octobre 2008, en qualité de rapporteur, au 24ème Congrès international de l'Association Nationale Elus de la Montagne (ANEM), qui s'intitulait « En France et dans l'Union européenne la montagne en mouvement » et qui s'est déroulé à Saint-Flour (France).
Ce Congrès, auquel est également intervenu le Ministre français de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, a permis aux participants d'échanger leurs idées sur différents thèmes et en particulier sur les services d'intérêt général dans les zones de montagne, le futur Livre vert sur la montagne, les perspectives des programmes soutenant le développement rural après 2013.

« Nous nous trouvons face à un moment important pour la politique européenne de la montagne -a déclaré le Conseiller Caveri qui a participé au Congrès en tant que de Porte-parole de l'Association Européenne Elus de la Montagne (AEM)-. *Le récent Livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale doit devenir le point de départ pour faire comprendre, à tous les niveaux, l'importance d'une politique de cohésion spécifique pour les zones de montagne. Dans cette phase historique, le retard dans la ratification du Traité de Lisbonne offre aux Régions européennes de montagne la possibilité de s'unir pour travailler ensemble au texte d'une directive à présenter aux Institutions européennes et dans laquelle il sera avant tout nécessaire de définir avec clarté une délimitation des zones de montagne, en étant conscient que des critères d'une trop large extension seraient peu crédibles et ne seraient pas pris en considération. »*
Le Conseiller régional Luciano Caveri a conclu son intervention par une réflexion sur la crise économique internationale : *« L'actuelle crise économique internationale impose aux Etats et aux Institutions européennes de revoir la normative relative aux aides d'état et à la concurrence afin de permettre le soutien public pour la reprise économique. En ce qui concerne les territoires de montagne, dans une optique de développement, il faudra modifier les règles du Pacte de stabilité pour permettre la création d'infrstructures nécessaires à la croissance. »*

L'activité des Commissions

Lundi 3 novembre 2008 – IIème Commission permanente *Affaires générales*

Approfondissements sur les sociétés dont la Région possède des parts : poursuite de l'**audition** de Giuseppe Cilea, Président de Finaosta S.p.A.

Vendredi 31 octobre 2008 – IIème Commission permanente *Affaires générales*

Acte administratif, approuvé par le Bureau de Présidence du Conseil de la Vallée en date du 13 octobre 2008, concernant *« Approbation du budget prévisionnel du Conseil de la Vallée pour l'année 2009 »*.

Mercredi 29 octobre 2008 – IIIème Commission permanente *Aménagement du Territoire*

Auditions concernant le **projet de loi n°3** *« Modifications de la loi régionale n°13 du 1 juin 2007 (Nouvelles dispositions en matière d'obligation de construction d'un toit en lauzes et réglementation des avantages économiques en dérivant. Modification de la loi régionale n°18 du 27 mai 1994) »* : Marco Viérin, Assesseur aux Ouvrages publics, à la Protection des Sols et au Logement public ; Elso Gérandin, Président du Consortium permanent des Collectivités locales ; Carlo Salussolia, Directeur de la Direction des Biens paysagers et architecturaux.
Projet de loi n°3 *« Modifications de la loi régionale n°13 du 1 juin 2007 (Nouvelles dispositions en matière d'obligation de construction d'un toit en lauzes et réglementation des avantages économiques en dérivant. Modification de la loi régionale n°18 du 27 mai 1994) »* :
Mercredi 29 octobre 2008 – Vème Commission permanente *Services sociaux*

Audition de l'Assesseur à la Santé, au Bien-être et aux Politiques sociales, Albert Lanièce, concernant le Plan de zone prévu par l'Objectif 18 du Plan régional pour la Santé et le Bien-être social 2006-2008, approuvé par loi régionale n°13 du 20 juin 2006.

Vendredi 24 octobre 2008 – Ière Commission permanente *Institutions et Autonomie*

Poursuite et fin de l'**audition** de Flavio Curto, Défenseur civique de la Région autonome Vallée d'Aoste concernant l'activité 2007 et les perspectives.
Audition du Président et du Vice-président du Conseil communal d'Aoste, du Président du Conseil communal de Gressan et du Président du Conseil communal de Hône concernant les problèmes rencontrés dans l'application de la loi régionale n°4 du 9 février 1995 (*Election directe du syndic, du vice-syndic et du conseil communal*).
Propositions de la part des Commissaires suite aux **auditions** à effectuer afin de poursuivre l'analyse concernant les problèmes rencontrés dans l'application de la loi régionale n°4 du 9 février 1995(*Election directe du syndic, du vice-syndic et du conseil communal*).

Lundi 20 octobre 2008 – Ière Commission permanente *Institutions et Autonomie*

Audition du Président de la Région Augusto Rollandin et de l'Assesseur au Budget, aux Finances et au Patrimoine Claudio Lavoyer concernant la **motion** *« Approfondissement des effets de la réforme en vue en matière de fédéralisme fiscal sur les finances régionales »*.

Congrès en avant-première du Prix «La Femme de l'Année»

En Défense du Droit

Ce lundi 27 octobre 2008, le Président du Conseil de la Vallée, Alberto Cerise, a participé au Congrès « En Défense du Droit » organisé par le Conseil de la Vallée, en avant-première du prix « La Femme de l'Année », auquel ont participé Michele Vellano, Doyen de la Faculté des Sciences politiques et Relations internationales de l'Université de la Vallée d'Aoste ; Guido Neppi Modona, Juge émérite de la Cour Constitutionnelle, Professeur de droit pénal à l'Université de la Vallée d'Aoste ; Suor Piera, Missionnaire dans la région du Darfur en Somalie, Finaliste en 2005 du prix « La Femme de l'Année » ; Leyla Zana, élue député à l'AssembléE nationale turque, symbole de la lutte démocratique et pacifique du peuple kurde, prix Sakharov 1995, Femme de l'Année 1998.
Après avoir écouté ces quatre intervenants, ce fut au tour du Président Cerise de prendre la parole en guise de conclusion de la matinée.
« Cette journée fut riche en dignité et respect envers la personne -a-t-il déclaré-*, deux valeurs essentielles pour pouvoir vivre dans la liberté. »* Et d'ajouter : *« Il n'y a pas de droits s'il n'y a pas de paix car c'est dans la paix que se construit un parcours qui mène à une société harmonieuse. »*
En parlant de paix le Président du Conseil de la Vallée, Alberto Cerise, a également affirmé que la politique est aussi, et doit devenir toujours plus, un instrument de paix et c'est à ce sujet qu'il a rappelé que l'Europe, malgré les moments dramatiques de guerre qu'elle a traversés, en ayant pris le chemin de l'intégration des peuples, a su progresser vers un monde de paix.

Edition 2008

La Femme de l'Année

Cette année la cérémonie de remise des prix du Prix international 2008 «La Femme de l'Année», organisé par le Conseil de la Vallée, aura lieu le vendredi 28 novembre 2008 à Saint-Vincent.
Les propositions de candidature doivent être envoyées d'ici au lundi 10 novembre 2008 par la poste à l'adresse suivante:
Conseil de la Vallée – 1, place Deffeyes – 11100 Aoste – Italie.
Le règlement peut être consulté sur le site du Conseil de la Vallée:
www.consiglio.regione.vda.it

Nouvelles de la commune d'Aoste

GRIMOD À L'ASSEMBLÉE DE L'AIMF

Le jeudi 23 octobre dernier, la junte communale de la ville d'Aoste a rencontré les journalistes lors d'une conférence de presse, afin d'illustrer les travaux de cette dernière période.
Le syndic Guido Grimod a rappelé sa participation à la XXVIII[ème] Assemblée Internationale des Maires Francophones (AIMF) qui s'est déroulée, à Québec, les 15 et 16 octobre derniers.
Le thème principal de la XXVIII[ème] Assemblée générale de l'AIMF se basait sur les finances municipales.
«Les échanges – a déclaré le Syndic – *doivent mener à de nouvelles voies de planification et de financement et doivent accompagner le Syndic dans sa démarche. Ainsi, un discours positif et un nouveau partenariat sont nécessaires afin que le rôle de la Ville et la transformation des responsabilités des Syndics soient reconnus».*
«De plus – a conclu Grimod – *il s'agit d'une occasion pour resserrer les liens et continuer les collaborations misent en place avec les autres maires francophones».*

CONFIRMATION DES SERVICES «ALLÔ NUIT» ET «PEDIBUS»

Le service de transport nocturne sur appel «Allô Nuit» continuera également durant l'hiver: l'initiative, qui a été lancée au mois de mai dernier, a été prorogée du 27 octobre au 27 janvier prochain, sur la base d'un accord signé entre la Région Vallée d'Aoste, la société SVAP et la Commune d'Aoste.
«Les données représentent des signaux très positifs – ont expliqué les Administrateurs communaux – *nous avons donc décidé de poursuivre ce service ».*
Jusqu'à présent, «Allô Nuit» a totalisé plus de 7 mille usagers, dont 2 mille seulement durant le mois d'août dernier. Le service sera offert aux mêmes conditions: *«Dans le cas où nous déciderons de continuer ce projet, après la période d'expérimentation, il y aura sans doute quelques modifications, en particulier, en ce qui concerne les tarifs sur la base des parcours effectués».*

Toujours dans le cadre du programme de mobilité, la junte communale a décidé de confirmer également, pour l'année 2008/2009, le service «Pedibus», à savoir l'accompagnement des enfants sur le trajet effectué à pied de la maison à l'école. Les écoles primaires concernées par le service sont celles du Quartier Cogne, du Pont de Pierre et de Saint-Martin-de-Corléans, où les assistants et les animateurs réaliseront aussi des activités d'éducation à la sécurité.

LE CENTRE HISTORIQUE SERA FERMÉ AUX VÉHICULES «EURO ZÉRO»

Nouvelle interdiction à la circulation pour les véhicules «Euro zéro» dans le centre de la ville d'Aoste: tous les jours (à l'exception des jours fériés), du 5 novembre 2008 au 31 mars 2009, de 9h à 18h, les véhicules qui ne sont pas conformes aux directives européennes sur les émissions polluantes ne pourront pas circuler. La décision, qui a été prise pour défendre la qualité de l'air, touchera la totalité du territoire communal, à l'exception de quelques rues et places du chef-lieu. Dans le document, la commune invite toute la population *«à prendre le moins possible la voiture pour se déplacer dans la ville et à privilégier, au contraire, l'utilisation des transports publics».*

AOSTE SOUS-ÉVALUÉE PAR LA RECHERCHE DE «LEGAMBIENTE»

Le dossier *«Écosystème Urbain 2009»*, à savoir la recherche annuelle réalisée par «Legambiente» sur la qualité environnementale de 103 provinces chefs-lieux, avec la collaboration scientifique de l'Institut de Recherche «*Ambiente Italia»* et la collaboration éditoriale du «*Sole 24 Ore»*, a sous-évalué la commune d'Aoste, en ne tenant pas compte des initiatives adoptées par l'Administration.
En effet, selon les Administrateurs, *« il doit y avoir eu une erreur dans la communication des données »*.
En particulier, le dossier aurait négligé plusieurs interventions orientées vers l'écho management, comme l'emploi du papier recyclé et de voitures écologiques, la mise à disposition de bicyclettes à utiliser gratuitement pour les résidents et la présence d'un «mobility manager».
«Dans ces secteurs, la Commune est opérationnelle, peut-être aussi à l'avant-garde – ont déclaré les Administrateurs – *mais dans la rédaction du dossier, on ne nous a pas assigné de points pour ces services».*
De toute façon, le chef-lieu régional, grâce au document présenté à Belluno, avance de 10 points par rapport à l'année dernière, jusqu'à la 29[ème] place, avec 57,58 point totalisés, contre une moyenne nationale de 51,96 points.
«Avec une évaluation plus correcte de nos initiatives, nous aurions sans doute dépassé les 60 points», a conclu le Syndic.

RÉOUVERTURE DU POLYGONE DE TIR

Le polygone de tir communal de Saumont rouvrira ses portes au début du mois de novembre. C'est ce qu'a annoncé le syndic, Guido Grimod: en effet, l'Administration a renouvelé la convention d'une durée de six mois, à partir du premier novembre, avec le gérant actuel.
«Durant cette période – a expliqué Grimod – *il faut définir avec la Région un accord pour la cession du polygone, déjà prévu dans la législature précédente et ensuite suspendu pour l'organisation du nouveau Gouvernement régional. A présent, la structure a assumé un intérêt de caractère institutionnel et régional».*

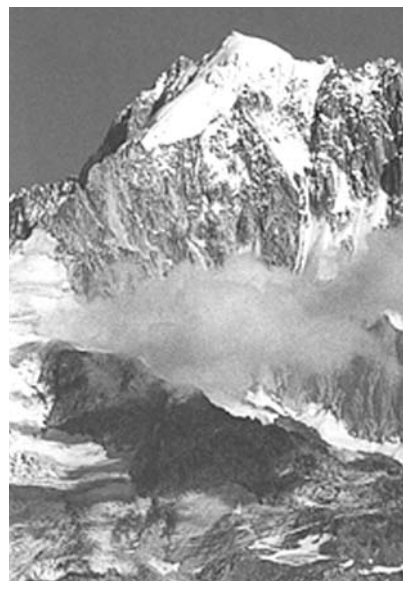

VACCINATIONS GRATUITES CONTRE LA GRIPPE

En collaboration avec la coopérative sociale pour les personnes âgées *«Anziani per l'Autogestione»* et le consortium des coopératives sociales *«Trait d'Union»*, l'Administration communale et l'Asl organisent six journées de prévention avec des vaccinations gratuites contre la grippe pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les adultes ayant des pathologies particulières signalées.
Les vaccinations auront lieu le mardi 4 et le mercredi 12 novembre prochain, de 8h30 à 11h30, au Centre de rencontre pour les personnes âgées du Quartier Cogne (sous réservations par téléphone au numéro suivant: 0165/263031); le mercredi 5 et le lundi 10 novembre prochain de 14h à 16h, à la Communauté pour les personnes âgées boulevard Europe (tél.: 0165/552794); les samedis 8 et 15 novembre prochains, de 8h30 à 11h30 au Centre d'Accueil pour les personnes âgées du Quartier Dora (tél.: 0165/263027).
La carte sanitaire sera demandée.

Infrastructures

Affectation de 35 millions d'euros pour Aoste

Le plan décennal pour la requalification de la ville d'Aoste prévoit encore un engagement d'environ 29 millions d'euros à la charge de la Région et 4,5 millions d'euros financés par l'Administration communale: voilà les données concernant la dernière partie du projet qui a été approuvé, le jeudi 23 octobre dernier, par le Conseil régional.
Le document ne sera plus modifié et il n'y aura aucun autre financement supplémentaire: si des dépenses ultérieures pour la réalisation des interventions sont nécessaires, celles-ci seront entièrement à la charge de l'Administration communale, au contraire, dans le cas d'une diminution des coûts, il y aura une réduction du financement régional.
Le nouveau document prévoit, en particulier, le reclassement de la rue Saint Anselme, la requalification du parc Roncas, la restructuration de la Maison Deffeyes, la requalification de la rue Adamello, les interventions de restauration du Palais municipal et la réalisation d'un rond-point sur l'avenue des Maquisards.
Les projets ont été ainsi répartis en cinq axes prioritaires: la restructuration et la valorisation du centre historique (23,7%), l'utilisation des espaces verts (17,7%), la réorganisation de l'espace urbain (23,6%), l'amélioration de la mobilité (30,9%) et autres interventions, comme l'entretien (4,1%).
«En ce qui concerne l'Administration régionale – a expliqué le président de la Région, Auguste Rollandin – *je peux dire que nous voulons maintenir des rapports corrects et concrets avec la Commune, en sachant qu'il y a une autonomie de la part des Administrateurs municipaux mais qu'il existe aussi un intérêt général dérivant du fait que la ville d'Aoste est le chef-lieu – et donc centre de services – et qu'elle forme une zone spécifique avec les communes voisines. Il ne faut pas, toutefois, confondre le but de la loi avec l'acte que nous avons approuvé.».*

Nouvelles des communes de la VdA

NUS :
QUATORZE POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil communal de Nus s'est réuni, le 16 octobre dernier, avec 14 points à l'ordre du jour. Après l'approbation des procès-verbaux de la séance précédente et un compte rendu rapide sur les événements les plus importants qui ont touché le territoire, deux interrogations et une interpellation provenant de la minorité ont été examinées. L'Assemblée a donc pu recevoir des informations concernant l'aire de Châtelair ; appartenant à la Communauté de Montagne Mont-Emilius, que l'Aéroclub Corrado Gex peut utiliser jusqu'en 2011. La majorité et l'opposition sont d'accord sur le fait que l'activité minime effectuée dernièrement par la Pro Loco locale n'est pas satisfaisante ayant réduit de manière drastique les manifestations en été. L'interpellation a concerné l'aire Leyssé, située sur la partie haute du territoire. Les requérants se sont employés pour connaître les motivations qui ont

amené à l'impraticabilité des espaces de jeux, périmètre que la commune a donné en gestion à la SIT, société de développement touristique de Saint-Barthélemy, qui devra se mettre en œuvre pour garantir ce qui est prévu dans le contrat. Au cours de la séance, a été votée à l'unanimité la réglementation pour le fonctionnement de la commission liée à la distribution publique de boissons, l'annulation du corps des gardes écologiques volontaires et le consensus pour la réglementation et l'ébauche, avec la Communauté de Montagne Mont-Emilius, de l'impôt communal sur la publicité et les affichages publiques envers lesquelles le conseiller de la majorité Gino Bortoli s'est opposé car n'étant pas de compétence communale. La séance s'est achevée avec le rejet d'une motion proposée par la minorité et l'approbation de l'amendement proposé par le Syndic. En conclusion, en vertu d'une série de requête, l'administration a revu ses positions concernant le service de transport scolaire pour les élèves des écoles qui résident dans les hameaux les plus éloignés, Rovarey, les Ronchettes et La Plantaz, de sorte que le service fonctionnera indépendamment du nombre d'élèves qui était fixé auparavant à un minimum de quatre inscrits pour bénéficier de ce service.

SAINT-MARCEL :
LOGEMENTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Un accord concernant la requalification du Centre agricole régional de Saint-Marcel et l'espace vert, au lieu-dit Sinsein, a été signé entre le président de la Région, Auguste Rollandin et le syndic Roberto Crétier en la présence également de l'assesseur à la Santé, Albert Lanièce, ainsi que l'élimination des barrières architecturales dans les édifices et les lieux publics et privés. Cette initiative prévoit un investissement total de 175 mille euros, dont 150 mille euros à la charge de la Région et le reste (25 mille euros) financé par la Commune et permettra la réalisation, toujours dans la même Commune, d'un édifice entièrement réalisé, selon la domotique, destiné à des logements pour les personnes porteuses de handicaps physiques. L'objectif est donc, selon la Commune et la Région, de «*développer ce service, qui représente un point de référence régional pour cette typologie d'usagers*» et d'ajouter «*ce type d'intervention pourra être un modèle de référence pour d'autres administrations locales*».

GRESSAN:
NOUVEAU PÔLE SCOLAIRE

Trois dates sont fondamentales au sein d'une Administration communale à savoir l'échéance liée au budget, à celle du bilan et la date limite de présentation des projets pour concourir au Fospi, le Fonds pour les Programmes Spéciaux d'Investissements. Il s'agit de la formule la plus avantageuse pour une Commune qui peut, avec une dépense minime, légèrement supérieure à 10%, réaliser des interventions qui autrement seraient irréalisables. L'Administration communale de Gressan a donc approuvé majoritairement la variation au plan d'urbanisation liée à la demande de financement qui doit être présentée à la Région pour la construction des nouvelles écoles maternelles et élémentaires qui seront situées au lieu-dit Etrepiou pour

un montant total estimé à environ 10 millions d'euros. A ce propos, deux conseillers se sont abstenus s'agissant d'Eligio Cunéaz et Michel Martinet, appartenant à l'opposition *Ensemble pour le Pays*.
«*Nous avons été très peu impliqués dans ce projet* – a souligné Martinet – *et cette décision suscite également des doutes parmi la population. La nouvelle école devrait être construite sur un terrain, et il y en a très peu à Gressan, utilisé comme pré. A cela s'ajoute que l'Assessorat régional de l'Environnement a souligné qu'il faudrait faire une importante variation au Plan d'urbanisation, en considérant la dimension de l'œuvre».*
Le Conseil en approuvant la variation a donné également son accord aux fiches techniques qui doivent être présentées à la Région pour demander les fonds Fospi. Enfin, un vote unanime a été obtenu pour la convention avec la commune de Charvensod concernant l'utilisation du gazon synthétique sur les terrains de sport selon un accord de programme signé auparavant avec la Région.

PONTEY:
RÉORGANISATION DES ARCHIVES HISTORIQUES COMMUNALES (1728-1965)

La commune de Pontey a procédé à une réorganisation complète de ses archives historiques où sont conservés les actes relatifs à la période 1728-1965. Les travaux de recherche, de classement et de catalogage ont duré quatre ans et ont été effectués par du personnel qualifié, les archivistes paléographes Silvia Bertolin et Aurora Elisabetta Sarteur de Sarre. Les documents sont conservés dans 179 classeurs numérotés progressivement, dont 170 contiennent les actes de l'Administration communale et 9 des actes appartenant à des fonds divers : Congrégation de charité (1778-1888), Juge conciliateur (1881-1964) et Etablissement communal d'assistance-ECA (1947-1977). L'inventaire des documents du fonds communal comporte six sections, qui correspondent aux périodes historiques suivantes: Section I: 1728-1797, Duché de Savoie et Royaume de Sardaigne; Section II: 1798-1814, Administration française; Section III: 1815-1896, Royaume de Sardaigne et Royaume d'Italie; Section IV: 1897-1928, Royaume d'Italie; Section V: 1929-1945, Province d'Aoste; Section VI: 1946-1965, République italienne. Une section VII a été ajoutée pour regrouper les actes provenant de l'école. Les documents réunis dans chaque classeur sont numérotés progressivement. Les classeurs sont entreposés sur des étagères, dans un local sec et aéré, situé dans les combles de la maison communale. Les opérations de catalogage et d'inventaire ont été effectuées sous le contrôle du surintendant aux archives du Piémont et de la Vallée d'Aoste, M. Robotti, qui a procédé à la réception des travaux. L'inventaire des archives communales, qui est disponible sur support papier (419 pages) et sur support électronique, sera transmis au surintendant des archives de Turin et au directeur des Archives historiques de la Région Vallée d'Aoste. L'inventaire et les documents d'archives peuvent être consultés suivant les modalités visées au règlement approuvé par la délibération du Conseil communal n° 10 du 28 février 2007. Parmi les document les plus importants du point de vue historique, on peut citer ceux qui se réfèrent aux faits suivants: la fondation de la première école (1757), la première séance du Conseil communal «moderne» (1783), la répartition fiscale sur la base du cadastre sarde, qui délimite 4559 parcelles (1770-1771), la fourniture de vivres à l'armée de Napoléon en marche vers Marengo (1800), ainsi que la suppression de la commune de Pontey par le régime fasciste (1928) et la reconstitution de celle-ci par arrêté du président de la Vallée d'Aoste (1946).
La Junte communale souhaite maintenant procéder à la réorganisation des archives intermédiaires.

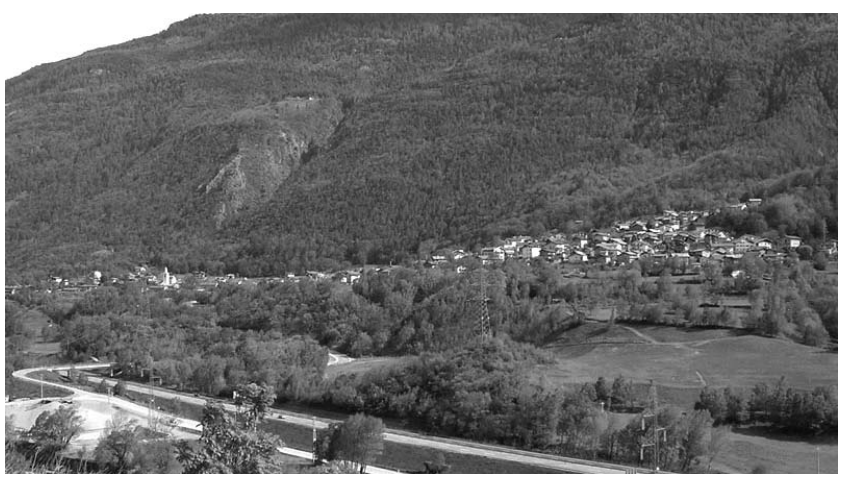

novembre

teatro
4 mardi
Aoste, Théâtre Giacosa
Ça va nettement mieux!!!
de et avec Charlotte de Turckheim

conferenza
7 vendredi
Aoste, Musée Archéologique Régional
Monnaie: expression de volonté de puissance
Ettore Calchera

musica
12 mercoledì
Aosta, Teatro Giacosa
Danilo Perez Trio
ospite Lee Konitz

musica
19 mercoledì
Aosta, Teatro Giacosa
Fabuleux

conferenza
28 venerdì
Aosta, Biblioteca regionale
L'Italia delle città. Tra malessere e trasfigurazione
Giuseppe Dematteis

cinema
Be kind rewind
Non pensarci
12
Alexandra
Le tre scimmie
L'anno in cui...
Racconti da Stoccolma
Il matrimonio di Lorna

Saison culturelle 2008 09

Région Autonome Vallée d'Aoste
Regione Autonoma Valle d'Aosta

PUNTO VENDITA
Museo Archeologico Regionale di Aosta
Tel. 0165 32778
saison@regione.vda.it
www.regione.vda.it

Assessorat de l'Éducation et de la Culture
Assessorato Istruzione e Cultura

FONDAZIONE CRT

SUITES DE LA PAGE 1

A propos du rôle du Mouvement

des Lumières appelaient la « volonté générale », c'est-à-dire l'adresse politique du gouvernement de l'Etat (ou des Régions, ou des collectivités locales).
L'action des forces politiques, pour être réellement légitimée aux yeux des citoyens, doit donc être finalisée à concourir à la réalisation des programmes politiques élaborés en fonction du bien public.
Les gens ne sont pas intéressés aux rapports des forces qui s'établissent à l'intérieur de tel ou tel parti, de tel ou tel mouvement : ce qui les intéresse, c'est que la politique serve à résoudre les différents problèmes. C'est en fonction de cela qu'ils accordent leur confiance à certaines organisations plutôt qu'à d'autres ; et, à l'intérieur de celles-ci, à certaines personnes plutôt qu'à d'autres. Les querelles de poulailler n'ont d'autre résultat que de diminuer cette confiance, et lorsqu'on voit que les forces politiques se démontrent incapables de donner des messages clairs, que leurs responsables se contredisent et se chamaillent entre eux pour des raisons que les électeurs jugent incompréhensibles ou instrumentales, les gens se dégoûtent. C'est un mécanisme qu'il faudra reporter à l'attention des organes qui sortiront du prochain Congrès.

Joseph Rivolin

A propos de respect

nie. Il est évident que dans ce cas le but n'est pas de se confronter et que les critiques adressées aux contenus de l'article ne sont qu'un prétexte pour accuser, dénigrer et ridiculiser la personne qui a exprimé ces contenus. Je repousse avec force toutes les accusations gratuites et les basses allusions de M. Rivolin parce que s'il est vrai que j'ai la « mauvaise » habitude de dire et d'écrire ce que je pense – je comprends que cela peut éveiller des soupçons – il est également vrai que je ne l'ai jamais fait contre le Mouvement et pas plus pour « *acquérir des mérites aux yeux des adversaires* ».
J'estime que la responsabilité d'un dirigeant – comme de tout unioniste – est aussi celle de mettre en évidence, sans pour cela prétendre avoir exprimé une vérité absolue, les criticités et les soucis qui traversent la vie du Mouvement et qui sont toujours présents dans n'importe quelle organisation humaine et donc encore plus dans un grand mouvement populaire. S'il n'en est pas ainsi, le rôle du dirigeant, sur le plan dialectique, se réduit à donner des comptes rendus de la chronique politique interne et/ou de faire l'apologie du Mouvement, de ses hommes, de sa mission et/ou d'une ligne de pensée (à ne pas confondre avec les idéaux de la base), supposée comme unique et indiscutable, c'est-à-dire à une vision du Mouvement partielle, acritique et idyllique, loin de la complexité de la réalité et qui n'aide pas le débat, la confrontation, la circulation des idées et donc une saine vitalité démocratique. Quant à mes intérêts « *plus ou moins avouables* », les énormes avantages personnels que j'ai acquis en exprimant librement ma pensée sont sous les yeux de tout le monde.
Plus dans le mérite, M. Rivolin rappelle que les mécanismes qui garantissent l'équilibre entre les pouvoirs dans le système de l'Etat libéral ne sont pas les mêmes que ceux qui règlent l'organisation interne d'un Mouvement. Je partage, c'est tellement évident. Mais je réaffirme avec force ma conviction que dans un Mouvement politique – et donc dans l'UV – doivent aussi exister des équilibres qui garantissent le maintien de la démocratie interne et cela se produit si chaque acteur (les organes et les élus) joue pleinement et clairement son rôle (ce qui serait un pléonasme s'il n'avait pas été démenti plusieurs fois dans le temps).
Toutefois, pour M. Rivolin cette considération est seulement le fruit d'une « *grande confusion* ».
Je prends acte avec plaisir que M. Rivolin partage aussi le fait qu'il est important de garantir la libre expression du pluralisme des idées présentes à l'intérieur de l'UV, même si lui la considère, à l'inverse de moi, quelque chose d'escompté et donc une banalité. En vue du Congrès, M. Rivolin s'érige donc comme maître à penser de la démocratie et se propose de « *réviser les règles de la démocratie en commençant à nouveau par l'abécédaire* ». A ce propos, tout en acceptant toujours et volontiers des conseils et des critiques constructives à mes idées, je ne peux pas accepter, au contraire, des leçons de démocratie de la part d'un « maître à penser » qui, avec son animosité et ses accusations véhémentes et gratuites oublie qu'une des grandes règles de la démocratie est le respect de la personne, encore plus que de son opinion. D'ailleurs, cette attitude ne me surprend pas de la part de qui, quelque jour avant mon intervention prévue au comice final des élections régionales, avait proposé au comité de m'ôter la parole au comice susdit à cause de mes précédentes prises de positions. Enfin, vu qu'on me conteste aussi sur le plan sémantique, je ne vois aucune difficulté à employer, comme l'a décrété M. Rivolin, le mot « serviteur » pour indiquer le nouveau président de l'UV. Toutefois, je continue à préférer le mot « guide » qui, selon l'étymologie française est « celui qui dirige, accompagne et conduit dans une certaine direction » plutôt que « serviteur », c'est-à-dire « celui qui est au service, aux gages de quelqu'un ».

Claudio Brédy

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Fédéralisme fiscal. La définition, à l'apparence évocatrice, devrait être une musique suave pour les oreilles des fédéralistes. Mais nous sommes en Italie, le Pays qui n'a jamais voulu choisir le fédéralisme, même avant l'Unité. Depuis cette époque les fédéralistes ont toujours été des perdants et ils ont survécu, comme nous l'avons fait, grâce à la force de leurs idées et à la condition d'un Etat qui, avec des exemples au contraire, prouvait la diversité du fédéralisme, et donc la bonté d'un mode de penser à la politique qui seulement dans un deuxième temps se transforme en modèle d'organisation constitutionnelle alternative.
L'isolement du vrai fédéralisme a été bien évident depuis ces dix dernières années, quand, pour tout dire, une discussion sur une possible réforme fédéraliste a été faite : elle a permis de reparler d'un vieux thème, mais les faits ont démontré que la montagne a accouché d'une souris. Les réformes constitutionnelles, aussi bien celle qui est en vigueur et qui a été voulue en 2001 par le centre gauche, que celle qui a été approuvée en 2005 par le centre droite et qui a été effacée en 2006 par un référendum, portaient en elles une très faible dose de fédéralisme. Malgré cela on a tellement parlé de ce sujet, en général sans bien le connaître, qu'on a parfois l'impression que le fédéralisme est une réalité. Ainsi la fiscalité est proposée comme l'acte final d'un fédéralisme qui n'existe pas au concret : une sorte de fantôme que l'on peut voir dans les couloirs des palais romains et au milieu du brouillard lombard. La Lega, en effet, semble se contenter de très peu de choses et c'est dommage. Par ailleurs, tous ceux qui s'intéressent aux Institutions italiennes peuvent aisément dire que, mis à part les rideaux de fumée, nous gardons très peu d'éléments concrets. Le fédéralisme fiscal prévoit une nouvelle répartition financière qui se fonde sur le régionalisme italien, qui demeure un régionalisme, au beau milieu d'éléments du centralisme qui ne font pas bien espérer. Une dinde ne devient pas un aigle, même si nous la conduisons au Mont Blanc, nous lui mettons de fausses plumes et un casque d'aviateur. Lisez les journaux des derniers mois : ce n'est pas un hasard si, tant dans les journaux de droite que dans ceux de gauche, on trouve des attaques polémiques et parfois offensives contre nous, contre nos privilèges et nos avantages. Dans ce climat, qui n'a rien de simple, cette opinion s'ajoute aux attaques politiques vraies et propres, qui se donnent le but de réduire notre répartition fiscale ; une autonomie spéciale sans ressources serait désastreuse. Je crains que nous en verrons de toutes les couleurs et il serait grotesque si cela arrivait au nom d'un soi-disant fédéralisme fiscal.

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin-de-Corléans

annonce avec regret le décès de

Monsieur Giuseppe (Giogé) DESAYMONET âgé de 93 ans

inscrit de la première heure qui vivait dans le village de Duvet.
La communauté unioniste de Saint-Martin-de-Corléans présente ses condoléances émues à sa femme Letizia, à ses enfants Marino avec Rina, Ettore avec Ines, Ivo avec Daniela, vice-président de notre section, ainsi qu'à tous ses parents.

Très brièvement…

Très brièvement :

1) Je regrette qu'il y ait eu un malentendu avec l'ami Brédy : je ne pensais nullement à lui lorsque je décrivais des comportements incorrects (je souligne : des *comportements*, non des *personnes*) qui se sont vérifiés dans un passé récent, à l'occasion notamment de certains rendez-vous électoraux. Les trois quarts de ce que Claudio écrit ci-dessus n'a donc rien à voir avec mon article.
2) Je constate avec plaisir, par contre, que sur quelques points fondamentaux nous sommes d'accord : ce qui démontre que ce n'est qu'en confrontant les idées qu'on peut arriver à des convergences.
3) Par ailleurs, à ce propos, puisqu'on continue de dire, partout et à toute occasion, que les gens doivent pouvoir exprimer librement leur pensée, qu'il faut alimenter le débat, qu'il ne faut pas avoir peur de faire circuler les idées et les opinions, etc. etc., j'ai cherché à porter le débat sur le terrain des *idées* et des *faits*, au lieu de polémiquer sur les personnes : je suis étonné que mon article ait pu donner lieu à des équivoques sur ce point.
4) Je prends acte, enfin, que Brédy préfère le mot « guide » au mot « serviteur » : moi j'aime mieux, par contre, penser à la politique comme à un « service ».

Joseph Rivolin

LE PRINTEMPS DES CRYSANTHEMES

d'Irma Bonfillon

La marguerite des monts chante la vie
L'aube implore déjà le soleil couchant
L'Homo sapiens beau ou laid, le repos attendent
La fleur dorée et de feu à l'automne se défie

Sur sa couche moisie, elle parait ravie
Dépouillée et légère aux vivants riants
Éphémère au lourd cerveau lit ton testament
Au ciel fixe, une étoile jamais ne dérive

Le cimetière se revêt de pourpre et d'or
Chaque chrysanthème éclaire le décor
Dernier baiser de l'été que l'hiver dénie

Un vent démentiel arrache les cœurs de miel
La bourrasque en furie sans égard dévie
Chrysanthème, talisman, baiser éternel

En souvenir de « Giogé » Desaymonet

Pendant les années 80, grâce à l'agréable plume de Livio Sapinet et aux suggestives photos de Franco Proment, les lecteurs du « Peuple » eurent la possibilité de faire la connaissance des « Piliers de la Couta », des valdôtains fort sages, qui habitaient depuis toujours les villages de la colline d'Aoste de Duvet et Pléod. Malheureusement, un des protagonistes de la vie dans ces verts hameaux (bien qu'il ne comptait pas encore parmi les protagonistes de cet article), vient de disparaître. Giuseppe « Giogé » Desaymonet, âgé de 93 ans, n'est plus. Il quitte sa femme, Letizia, ainsi que ses fils Marino (avec son épouse Rina), Ettore (avec Ines) et Ivo (avec Daniela). Sa vie très simple, faite de sacrifices, de travail et d'un esprit valdôtain remarquable, restera impérissable, tout comme son attachement au territoire et à notre Mouvement. Adhérent de la première heure, il a su élever ses fils en leur transmettant ses mêmes idéaux. Marino a été pendant longtemps membre du Comité de direction de la Section UV de Saint-Martin-de-Corléans et, de nos jours, Daniela, épouse d'Ivo, en est la Vice-présidente. C'est pourquoi, nous devons à « Giogé » un grand merci, pour son exemple, pour sa droiture et pour sa ténacité, même dans les moments moins simples. Les condoléances émues de la Section sont adressées à toute sa parenté.

Christian Diémoz

7ème Congrès National
de l'Union Valdôtaine

UNION VALDÔTAINE

22-23
novembre
2008

Saint-Vincent
Palais des Congrès du
Grand Hôtel Billia